

Contrefaçon de l'action publique ?

En différents points du territoire, les Douanes ont procédé sous l'auguste présidence du secrétaire d'Etat et, devant des caméras conquises d'avance, à la destruction de contrefaçons. C'est un peu la même rengaine qu'on entend : défense du consommateur, de l'emploi (et promotion du rouleau compresseur, devenant instrument ultime de répression ce jour-là ...)

Il est vrai que voir l'action de la Douane en termes très concrets est bénéfique et permet de prendre un peu de distance avec les discours modèle café du (mauvais) commerce « *keskona encore besoin de ces gens-là, vu kiapu d'frontière ?!?* » (NDLR : oui, c'est confondant de stupidité. Mais ne vous faites pas d'illusion : cela a encore été utilisé dans le débat politique il y a encore assez peu de temps... eh oui, nous avons de la mémoire et la rancune tenace)

De la télé à la réalité, la différence est tenace !

Tout, d'abord, la lutte contre les contrefaçons, si elle ne pose pas de souci dans son essence même, reste un sujet sur lequel il y aurait beaucoup à redire.

En effet, quand il s'agit de faire avant tout la

**Ce qu'on a vu,
c'est surtout de la
communication.
Et s'agissant de
régulation et de
protection ?**

Quand il est question de sécurité, de protection du consommateur ou même d'emploi, c'est évidemment différent.

Enfin, il faut rappeler que l'essentiel des évolutions pour la Douane, c'est « **on ferme des structures et on rend des emplois** » (encore 250 au budget de cette année pour une administration qui compte à peine 16000 agents - NDLR : plus de 40000 en Allemagne).

Alors ce qu'on a vu, c'est bien, mais c'est surtout de la communication.

La question de la protection, de la régulation, de l'ensemble des missions douanières mérite incontestablement autre chose.

Mais ce ne sont pas toujours ces thématiques qui animent la lutte anti-contrefaçons. Parfois, c'est bien plus prosaïquement la défense de la profitabilité commerciale de marques déposées, qui fabriquent ailleurs et pas forcément dans de meilleures conditions. C'est certes une évidence, mais elle mérite d'être rappelée.

En poursuivant dans cette même veine, il faut également revenir sur les orientations données à la direction des Douanes. La première d'entre elles est « *importez chez nous !!* ».

C'est avant tout une logique de facilitation commerciale qui est le moteur premier (même quand la Douane fait des saisies de produits stupéfiants, la directrice générale en parle ...) du rôle qu'on veut donner à la Douane. Alors la « *Douane protectrice* », c'est un peu une vision de l'esprit, du moins dans les mesures concrètes.